

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 02 MAI 2023

Séance ordinaire du **02 mai 2023** – 20 h 30 – Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :

En fonction : 15

Présents : 12

Absents : 03

Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire

Secrétaire de séance : M. ROSFELDER Dominique

Date de convocation : 25 avril 2023

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - LESNIAK Laurence
MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL
Christiane - SCHOSSELER Daniel - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes GRAUFEL Mélanie - MOSCHLER Isabelle - TANGHE Marielle

5. Location de parcelles communales

M. BENTZ Hervé présente au Conseil Municipal, la proposition de location de parcelles communales. Il s'agit d'officialiser des situations de fait en appliquant les mêmes conditions et d'occupation, et financières, des baux et conventions à titre précaires existants.

B. Locations de parcelles communales à Mme JEHL Jeanne

M. BENTZ Hervé explique à l'assemblée que Mme JEHL Jeanne exploite depuis fort longtemps, les parcelles cadastrées sous section 48 n° 79 - 80 et 81, lieudit Mittelgewann. Ces terrains appartenaient à des particuliers qui avaient promis aux consorts JEHL de les leur vendre. Cependant au décès des propriétaires, en 2014, les héritiers ont souhaité céder lesdites parcelles à la commune qui a accepté pour en faire une réserve foncière ; ces terres étant situées en zone IAUx (zone pressentie et destinée à être urbanisée à vocation d'activité).

Malheureusement, l'occupation et l'exploitation de ces parcelles par les consorts JEHL s'est poursuivie sans que cela soit formalisé avec la commune.

M. BENTZ souhaite par conséquent régulariser cette situation pour que Mme JEHL Jeanne puisse faire valoir ses droits à indemnisation lors la revente de ces parcelles dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités en cours de création et propose de conclure avec elle, une convention d'occupation précaire avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- CONSIDERANT que Mme JEHL Jeanne occupe et exploite les parcelles communales ci-dessous désignées,

- CONSIDERANT que ces parcelles représentent une réserve foncière située dans l'emprise de la zone d'activités qui sera aménagée d'ici 2024 sous l'égide de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile et qu'elles ne pourront bientôt plus être exploitées pour cette raison,

- CONSIDERANT la création en cours d'une zone d'activités au lieudit Mittelgewann, et que de ce fait il convient de mettre en place une convention d'occupation à titre précaire (art L.221-2 du code de l'urbanisme),

- DECIDE de louer à Mme JEHL Jeanne, demeurant 13, route de Barr à Innenheim, les parcelles suivantes :

Lieudit	Section	Parcelle	Superficie (ares)	Cat.
Mittelgewann	48	79	6,16	T 02
Mittelgewann	48	80	8,00	T 02
Mittelgewann	48	81	4,03	T 02

- FIXE les conditions de location comme suit :

- location pour un an hors statut du fermage, à titre précaire et révocable, à compter du 1^{er} juin 2020
- renouvellement de la location par tacite reconduction année par année jusqu'à la vente des parcelles pour l'aménagement de la zone d'activités
- la résiliation tant du bailleur que du preneur ne génère aucune indemnisation de la part de la commune
- toute sous location est interdite
- cette occupation cessera de plein droit à la vente de ces parcelles

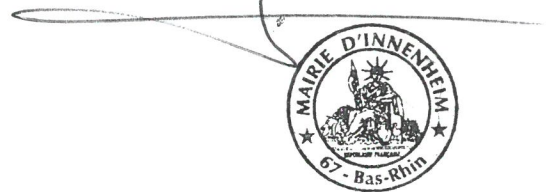
- FIXE le prix à l'are à 1,78 €, correspondant au tarif appliqué aux baux à ferme de 2^{ème} catégorie à Innenheim. Le prix est payable annuellement.

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre précaire y relative.

Le secrétaire de séance,
Dominique ROSFELDER.



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 15 mai 2023
Le Maire,
Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 16 MAI 2023